
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 5 décembre 2008

La journée du partenaire du 5 décembre 2008 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire sous la direction du Colonel MANDA Fidèle représentant Madame la Directrice Interdépartementale empêchée.

- **De la mise en application effective des réformes au Bureau Pilote du Port de Pointe-Noire**

Le Colonel MANDA Fidèle a rappelé aux partenaires le début d'application des réformes relatives à la réorganisation du Bureau Pilote du Port de Pointe – Noire ainsi que des nouvelles procédures y afférentes.

- **De la note de service N° 611 du 28 novembre 2008 relative au blocage des comptes créditaires**

Après avoir donné lecture de la note de service N° 611, qui prévoit le paiement au comptant des droits et taxes de douane à partir du 1^{er} décembre de chaque année, le Colonel MANDA Fidèle a souhaité connaître les éventuelles réactions des partenaires au sujet de ladite note.

Parmi ces réactions, il convient de relever les difficultés de paiement au comptant rencontrées par les importateurs des produits pharmaceutiques en raison du champ bloquant relatif à l'inspection avant embarquement.

Le Colonel MANDA a tenu à souligner que les applications informatiques doivent être conformes à la réglementation douanière.

Tour de table

- **De l'inspection des marchandises par COTECNA**

Certains partenaires ont évoqué des cas de délivrance d'ARA suite à des inspections conjointes Douane - COTECNA pour insuffisance d'éléments d'appréciation mis à la disposition du Bureau émetteur.

Le Directeur Général de COTECNA a réaffirmé que la Société COTECNA s'efforce de traiter les dossiers dans des délais raisonnables, à condition que tous les éléments requis soient fournis au bureau émetteur. Il a tenu à rappeler que la règle demeure l'inspection avant embarquement, celle à destination étant une exception dont les importateurs doivent assumer les conséquences.

Le Colonel MANDA a demandé aux partenaires ayant des dossiers sanctionnés par des ARA au titre de l'année 2008, de se rapprocher de COTECNA dans les meilleurs délais, afin de trouver des solutions.

Le représentant de GETMA a évoqué la difficulté de traitement d'un dossier d'importation de 60 véhicules placés en entrepôt, auxquels seront assignés différents régimes douaniers. La difficulté réside dans l'exigence de la production d'une AV pour chaque déclaration de dédouanement.

Des instructions fermes ont été données par le Colonel MANDA au SEPI et au Bureau Principal Port pour que des solutions techniques soient trouvées dans les plus brefs délais.

Certains partenaires ont également évoqué l'inadéquation des positions tarifaires indiquées par COTECNA, entraînant une taxation supérieure à celle découlant des positions tarifaires déterminées par la Douane.

- **De la validation des IM9/94 relatives aux marchés de l'Etat et aux usines ayant une convention d'établissement**

Le Colonel MANDA a pris acte des différentes préoccupations exprimées par les partenaires à ce sujet et leur a demandé de les consigner par écrit, afin qu'elles soient transmises à la Direction Générale.

- **Du traitement des dossiers d'importation comportant des marchandises inscrites sur le même B/L à dédouaner dans des endroits différents et selon des régimes douaniers différents**

Les partenaires concernés devront se rapprocher du SEPI pour des solutions techniques.

- **Du circuit des déclarations relatives aux régimes économiques**

Le Chef du Bureau Principal Port a informé les partenaires qu'avec la mise en place des nouvelles procédures au Bureau pilote, toutes les déclarations, quel que soit le régime qui leur est assigné, doivent être traitées en première ligne par la Section contrôle immédiat.

Le suivi des engagements souscrits sera assuré par une sous-section spécialisée.

Commencée à 8H15, la réunion a pris fin à 9H40.

**P. La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.O. Le Chef du Service des Enquêtes Douanières,**

MANDA Fidèle